

SCARABÉE DU ROSIER (*Macrodactylus subspinosus*)



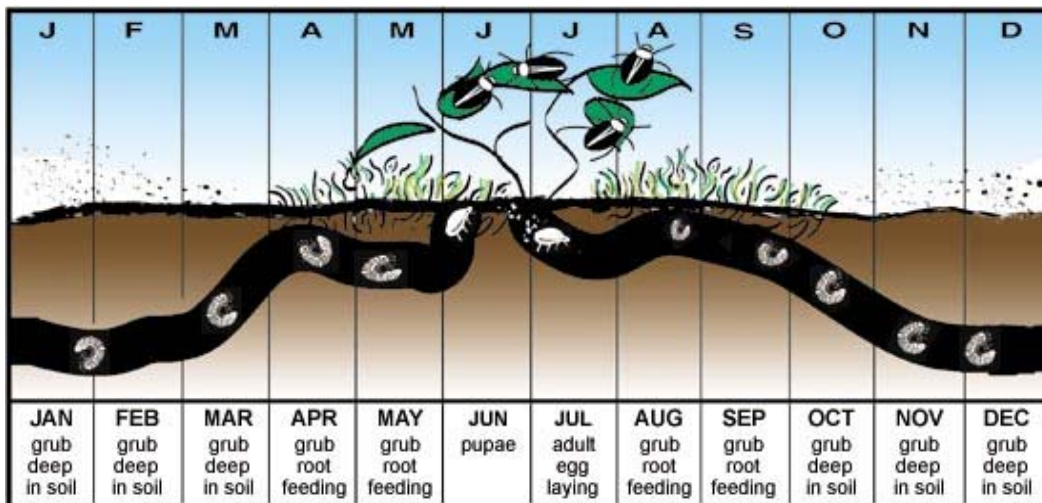
Le mois de juin est à nos portes et les adultes de scarabée du rosier (rose chafer) feront leur apparition dans les vignobles du Québec très bientôt.

Depuis les dernières années, ce ravageur a été vu dans presque toutes les régions viticoles du Québec : Laurentides, Outaouais, Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec.

Biologie

Le scarabée du rosier possède un corps allongé, beige verdâtre, avec de longues pattes brun-orangé. Les adultes peuvent mesurer entre 9 et 13 mm.

Les adultes du scarabée du rosier s'attaquent au feuillage et aux inflorescences de la vigne du début juin jusqu'à la mi-juillet (voir la figure ci-dessous issue de l'université du Minnesota). Ces adultes peuvent causer de sérieux dommages aux vignes et réduire la récolte pendant leur durée de vie qui varie de 4 à 6 semaines. Cet insecte, très polyphage, s'attaque à de nombreuses plantes ornementales, aux arbres fruitiers, aux arbustes, etc.



Source : University of Minnesota. [Japanese Beetle Management in Minnesota.](#)

Ce ravageur produit une seule génération par année. Les adultes émergent du sol à partir du début juin. Ils se nourrissent en trouant le feuillage, les boutons floraux et les fruits en formation. Lors de fortes infestations, les feuilles et les fleurs peuvent être entièrement dévorées. D'ailleurs, les dommages sont souvent rapides, spectaculaires et similaires à ceux faits par le scarabée japonais.



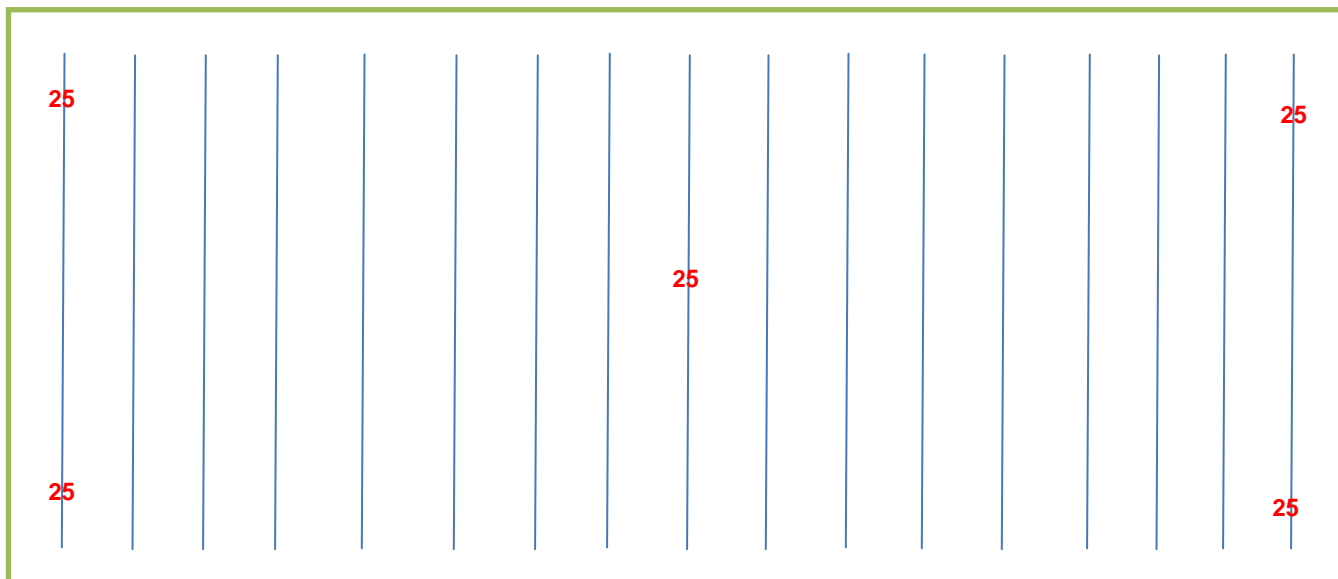
Les adultes se reproduisent jusqu'à la fin juillet; les femelles pondent leurs œufs au sol dans un milieu propice à l'alimentation des larves (sols sableux avec présence de graminées). Les larves blanchâtres, en forme de « C », s'enfoncent dans le sol pour se nourrir des racines des plantes. À l'automne, les larves s'enfoncent sous la ligne de gel pour hiberner. Elles remontent à la surface le printemps suivant pour s'alimenter quelques semaines avant de se transformer en pupe au mois de mai.

Il est possible de trouver des larves dans le sol, principalement dans les zones sableuses où le gazon est jauni et moins vigoureux. Elles se trouvent généralement juste en dessous des racines de graminées (gazon), à deux ou trois centimètres de la surface.

Dépistage

L'université de l'Ohio a développé une [méthode de dépistage](#) qui permet de suivre l'évolution de la population et de cibler les moments d'intervention sur les adultes de scarabée du rosier. Cette méthode utilisée autant en production biologique que conventionnelle consiste d'abord à déterminer 25 plants de façon aléatoire pour chacun des 4 coins du vignoble ainsi que 25 plants au centre, pour un total de 125 plants (voir le schéma ci-dessous).

On doit compter le nombre de scarabées qui se retrouve sur ces plants. Par la suite, diviser le nombre d'insectes (x) par le nombre de plants (125), ce qui donnera le nombre moyen de scarabées par plant. Si le nombre est supérieur à 2 insectes par plant, un traitement est nécessaire selon cette méthode de dépistage. Pour les vignobles qui ont plusieurs parcelles, ce dépistage peut être fait pour chacune d'elles afin d'avoir un portrait plus représentatif de l'ensemble. Les producteurs qui ont déjà observé cet insecte dans leur vignoble devraient commencer le dépistage dès le début juin.



Méthodes de lutte



Autant en régie conventionnelle qu'en régie biologique, il existe actuellement peu de méthodes de lutte. L'utilisation de pièges avec un attractif (phéromone) peut être un moyen de réduire la population de scarabées du rosier. Les pièges, installés à une hauteur variant entre 45 et 100 cm du sol, sont formés d'un entonnoir, d'un réceptacle et d'une capsule imprégnée d'un appât spécifique au scarabée du rosier. Le décompte des captures est fait une fois par semaine et les phéromones sont changées toutes les 3 semaines. Les essais effectués jusqu'à maintenant indiquent qu'il est préférable de positionner les pièges en bordure du vignoble et de cibler les zones plus à risque (zones sablonneuses).

On doit cependant être patient et attendre quelques années avant d'observer une diminution significative de la population!

À la suite d'un essai effectué au Québec, l'utilisation de filet anti-insecte s'est avérée une méthode efficace pour réduire les dommages sur les inflorescences. Les filets doivent être mis en place lorsque les premiers scarabées sont observés (début juin, selon les régions) sur chacun des rangs de vignes et bien les attachés en dessous afin que les scarabées ne puissent pas y entrer lorsqu'ils remontent du sol. Il est important de retirer les filets dès que la population de scarabées du rosier commence à diminuer, pour éviter un entassement du feuillage sous le filet.



Si de petites zones sont infestées, un contrôle manuel devrait être fait en ramassant à la main les insectes sur les plants ou en les écrasant. Vous pouvez tout simplement les faire tomber dans un plat d'eau, ils se ramasseront plus facilement. Cette méthode est laborieuse, mais très efficace!

L'utilisation de savon insecticide à base de pyréthrine a aussi fait l'objet d'essais. Ces produits ont une certaine efficacité, mais les traitements doivent être répétés assez régulièrement afin d'obtenir un contrôle adéquat.

Selon les essais réalisés au Québec, les nématodes (*Heterorhabditis bacteriophora*) se sont avérés peu efficaces, difficiles à utiliser et dispendieux.

Dans le cas des produits à base d'ail, ils semblent n'avoir aucun effet sur l'insecte. Aucun pesticide n'est actuellement homologué contre cet insecte pour la culture de la vigne au Canada. Certains conseillers ont cependant remarqué une certaine efficacité des produits à base d'acétamipride (ASSAIL) et de phosmet (IMIDAN).

Le scarabée est à nos portes, préparez-vous!

Texte rédigé par :

Gaëlle Dubé, agronome
Émilie Turcotte-Côté, agronome, Club agroenvironnemental de l'Estrie
Karine Bergeron, agronome, MAPAQ

*Crédits photo :

1. Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ
2. Gaëlle Dubé, agronome

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 450 347-8341, poste 225
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 06 – Vigne – 30 mai 2013